

## Extrait du règlement intérieur

### CHAPITRE III. CELLULE DU PARTENARIAT

Afin de développer le lien fonctionnel université/rectorat, d'organiser et de coordonner le partenariat entre l'académie de la Martinique, l'Inspé, les autres composantes du pôle universitaire de la Martinique, une cellule du partenariat est constituée au sein de l'Inspé.

Animée par le directeur de l'Inspé, la cellule comprend :

- de l'université :
  - un représentant des composantes du pôle universitaire de la Martinique,
  - les directeurs-adjoints de l'Inspé,
  - les responsables des mentions de master MEEF ;
- du rectorat :
  - le DAFPEN ou son représentant,
  - le doyen des IA-IPR ou son représentant,
  - le doyen des IEN ET/EG ou son représentant,
  - l'IENA ou son représentant,
  - un personnel de direction.

La cellule a quatre missions principales relatives à l'entrée progressive dans le métier d'enseignant et la formation tout au long de la vie. Elle fait des propositions qui sont à valider par les instances légitimes (le conseil de l'institut [CI], préparé par le conseil d'orientation scientifique et pédagogique [COSP], et le comité de pilotage académique de la formation), puis elle les met en œuvre de façon opérationnelle.

1/ Le développement de la préprofessionnalisation en Licence,

2/ Le suivi du dispositif emploi d'avenir professeur (EAP),

3/ La valorisation de la pédagogie de l'alternance, notamment l'élaboration d'un dispositif de communication tuteurs-formateurs, la constitution des équipes pédagogiques pluri-catégorielles, la coordination des stages,

4/ Le renforcement d'une expertise conjointe concernant la formation continue des enseignants.